

AFRICAN UNION

الإتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P.O. Box: 3243, Addis Ababa, Ethiopia, Tel.:(251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 551 93 21
Email: situationroom@africa-union.org, oau-ews@ethionet.et

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE
183^{EME} REUNION
26 MARS 2009
ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

PSC/PR/BR(CLXXXIII)

COMMUNIQUE DE PRESSE

COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA 183^{EME} REUNION
DU CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), lors de sa 183^{ème} réunion, tenue le 26 mars 2009, a suivi une communication de la Commission sur la situation en République de Guinée.

Le Conseil a réaffirmé sa position selon laquelle le retour à l'ordre constitutionnel devra être conduit conformément aux dispositions pertinentes de l'Acte constitutif, du Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité et de la Déclaration de Lomé de juillet 2000.

Le Conseil s'est félicité des résultats des deux réunions du Groupe international de contact sur la Guinée (GIC-G) sous la co-présidence de l'UA et de la CEDEAO tenues à Conakry, respectivement les 16 et 17 février et le 16 mars 2009, et a apporté son plein appui aux décisions prises dans ce cadre. En particulier, le Conseil a rappelé la nécessité d'assurer le retour à l'ordre constitutionnel, avant la fin de l'année 2009, avec la tenue d'élections législatives et présidentielle.

Le Conseil a noté la poursuite du dialogue politique entre les différents acteurs politiques et sociaux de la Guinée et, à cet égard, a exhorté les autorités issues du coup d'Etat à répondre rapidement à la plateforme des forces vives relative à la gestion de la transition et à mettre en place avec elles les institutions de la transition, conformément à l'engagement pris par son Président lors de son entretien avec le GIC-G à l'occasion de sa deuxième réunion.

Le Conseil a également noté les mesures prises pour lutter contre le trafic de drogue, l'impunité et la corruption. Tout en soulignant l'importance que revêt une action résolue dans ce domaine, le Conseil a demandé que toutes les actions entreprises à cette fin s'inscrivent dans le strict respect des procédures judiciaires et de la dignité humaine. A cet égard, le Conseil a exhorté les autorités issues du coup d'Etat à prendre les dispositions nécessaires pour veiller au respect des droits de l'homme, des libertés individuelles et des principes de l'Etat de droit.

Le Conseil a lancé un appel à tous les Etats membres de l'UA et à l'ensemble de la communauté internationale pour qu'ils apportent l'appui technique et financier nécessaire afin de faciliter l'aboutissement de la transition dans les délais prévus.

Le Conseil s'est félicité des efforts que déploie le GIC-G en vue du retour rapide à l'ordre constitutionnel en Guinée.

Addis Abéba, le 26 mars 2009

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Peace and Security Collection

2009

Press Statement

African Union Commission

Peace and Security

<http://archives.au.int/handle/123456789/2316>

Downloaded from African Union Common Repository